

2021-1213  
2021-04-29

## Onguard PC-5/2

A ready to use concentrated insecticide for the control of insect pests infesting stored food products, feed and flour mills, tobacco warehouses, food processing plants, transportation vehicles and other industrial premises.

Contains a botanical insecticide derived from the Chrysanthemum flower COMMERCIAL

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

READ LABEL BEFORE USING

REG.NO 31036 P.C.P. ACT

GUARANTEE Pyrethrins 0.5%

Piperonyl Butoxide

2.0% NET

CONTENTS :

UR-CAN INC.  
PO Box 80088 Appleby  
Burlington, Ontario  
L7L 6B1  
(905) 407-1404 or 1 (855) 407-1404

### DIRECTIONS FOR USE

#### FOR CONTROL OF GRAIN INSECTS

Flour Weevils, Confused Flour Beetles, Saw Toothed Grain Beetles, Cigarette Beetles, Flat Grain Beetles: To kill the exposed stages of these pests, use at the rate of 1.25 to 2.5 litres per 100 square meters and spray thoroughly walls, beams, ceilings, pipes, undersides of pallets etc., so as to hit as many insects as possible and to effect a thorough coverage of all surfaces.

During warm weather weekly applications Should be made. FOR CONTROL OF STRUCTURAL INSECTS:

Ants, Roaches, Silverfish, Spiders, Crickets: Use at the rate of 1-2 litres per 100 square metres. Treat infested areas around refrigerators, sinks, undersides of tabletops and shelving, all cracks, crevices, baseboards, moulding and other hiding places. Apply also around all pipe openings through walls, floors and ceilings and open cracks between tiles.

NOTE: This product is not for use as broadcast application. FOR CONTROL OF FLYING INSECTS:

Flies, Mosquitoes, Biting Midges, Wasps, Moths, Small Flying insects:

SPACE SPRAY: Apply at the rate of 40-80 mL per 100 cubic meters with a machine that produces aerosol mist. Apply weekly or more often as infestation warrants. Remove all animals from treatment area before using as a space spray. Close all doors and

windows and shut off ventilating systems. Direct spray upwards to all parts of the room, especially windows and other light sources. Also direct mist into areas where insects are present. Spray only when temperature is below 32°C. Keep area sealed for 30 minutes after each treatment. Do NOT remain in treated areas. Ventilate treated areas for at least 30 minutes before re-entry.

#### INDOOR FOGGING:

Apply at no more than 200 mL per 100 cubic meters. When using thermal fog generator the equipment must be operated and maintained in the manner prescribed on the instruction plate affixed to it and in accordance with the manufacturer's instruction manual and recommendations. Ventilate building before re-occupying. Following the ventilation, clean up dead insects.

#### PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid skin contact. Avoid inhaling spray mist. Avoid contact with skin, eyes, and clothing. Wash after use. Do NOT remain in treated areas. Ensure proper ventilation after sealed areas have been treated. In meat packing and processing plants, including Federally inspected meat plants, spray only when the plant is not in operation. No exposed meat products, ingredients or packaging materials to be left in the room, and cover food handling equipment. Any treated surfaces that may contact meat food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before re-use for food processing.

DO NOT USE ON OR NEAR FOOD. DO NOT CONTAMINATE ANY BODY OF WATER. PRODUCT TOXIC TO FISH. DO NOT SPRAY OR FOG IN PRESENCE OF OPEN FLAME (INCLUDING PILOT LIGHTS) OR SPARK, OR WHILE SMOKING. TURN OFF ELECTRIC HEATING ELEMENTS.

FIRST AID: IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment. IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

#### TOXICOLOGICAL INFORMATION

This product contains a petroleum distillate. DO NOT INDUCE VOMITING. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

#### DISPOSAL AND DECONTAMINATION:

Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

#### NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the, Pest Control Products Act, to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

2021-1213  
2021-04-29

### **Onguard PC-5/2**

Un insecticide concentré prêt à l'emploi pour le contrôle des insectes nuisibles qui infestent les produits alimentaires en entreposage, les **fabriques d'aliments pour animaux** et les minoteries, les entrepôts de tabac, les usines de transformation des aliments, les véhicules de transport et autres lieux industriels. Ce produit contient un insecticide botanique dérivé de la fleur de Chrysanthème

COMMERCIAL

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

NO. D'ENR. 31036 LOI. P. A.

Garantie:

Pyréthrinés.....0,5%

Butoxyde de pipéronyle.....2,0%

CONTENU NET:

UR-CAN INC.

PO Box 80088 Appleby

Burlington, Ontario

L7L 6B1

(905) 407-1404 or 1 (855) 407-1404

#### **MODE D'EMPLOI:**

##### **POUR LE CONTRÔLE DES INSECTES DES GRAINS:**

Les charançons des grains, les triboliums bruns de la farine, les cucujides dentelés des grains et les lasiodermes du tabac. Pour tuer les formes exposées de ces insectes nuisibles, utiliser à raison de 1.25 à 2.25 litres par 100 m<sup>3</sup> et vaporiser à fond les murs, les poutres, les plafonds, les conduites, les dessous de palettes, pour contacter autant d'insectes que possible et pour effectuer une couverture à fond de toutes les surfaces. Par temps chaud, faire des applications toutes les semaines.

**POUR LE CONTRÔLE DES INSECTES DES STRUCTURES: Les fourmis, les coquerelles, les lépismes argentés, les araignées et les grillons :** Utiliser au taux de 1-2 L par 100 m<sup>3</sup>. Traiter les endroits infestés autour des réfrigérateurs, des évier, des dessous des tables, et les étagères, toutes les fentes, les fissures, les plinthes, les moulures, et d'autres endroits cachés. Appliquer aussi autour toutes les ouvertures des conduites, à travers des murs, des planchers, des plafonds, et des fentes ouvertes entre des carreaux.

NOTER: CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ

##### **POUR LE CONTRÔLE DES INSECTES VOLANTS:**

**Les mouches, les moustiques, les brûlots, les guêpes, les papillons de nuit, les petits insectes volants.**

##### **PULVÉRISATION D'AMBIANCE:**

Appliquer au taux de 10-80 ml par 100 m<sup>3</sup> avec un appareil qui produit un brouillard de pulvérisation. Appliquer chaque semaine ou plus souvent si l'infestation le justifie. Enlever tous les animaux de l'endroit traité avant d'utiliser le produit comme pulvérisation d'ambiance. Fermer toutes les portes et les fenêtres et arrêter les systèmes de ventilation. Vaporiser directement vers le haut dans toutes les parties de la pièce, surtout les fenêtres et autres sources de lumière. Vaporiser directement aussi dans les endroits où les insectes sont présents. Vaporiser seulement quand la température est sous 32°C. Garder l'endroit scellé pendant trente minutes après chaque traitement. Ne pas demeurer dans les endroits traités. Ventiler les endroits traités pendant au moins trente minutes avant la rentrée.

##### **PULVÉRISATION INTÉRIEURE :**

Appliquer Plus à un taux maximal de 200 mL par 100 m<sup>3</sup>. Quand on utilise le générateur de brouillard thermique, l'équipement doit être utilisé et entretenu selon les instructions retrouvées sur l'appareil et les informations contenues dans le manuel d'instruction et les recommandations du fabricant. Ventiler l'édifice avant de la réoccuper. Après la ventilation, ramasser les insectes morts.

**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation et tout contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Se laver après l'utilisation. Ne pas demeurer dans les endroits traités et s'assurer d'une ventilation adéquate après chaque traitement. Dans les abattoirs et les usines de transformation de la viande, y compris les établissements de traitement des viandes inspectés par les autorités fédérales et autres entreprises de transformation des produits alimentaires, pulvériser seulement lorsque ces endroits ne sont pas en marche. Toute viande, produits d'emballage ou autres ingrédients doivent être sortis de la pièce, et couvrir l'équipement de maniement de la nourriture. Toute surface de travail qui pourrait entrer en contact avec des produits alimentaires de viande ou d'autres produits alimentaires doit être soigneusement lavée à l'eau claire avant l'utilisation pour la transformation des aliments.

**NE PAS UTILISER EN PRÉSENCE DE NOURRITURE.**

**NE PAS CONTAMINER TOUT PLAN D'EAU. CE PRODUIT EST TOXIQUE POUR LES POISSONS.**

**NE PAS VAPORISER EN PRÉSENCE DE FLAMMES OUVERTES (Y COMPRIS LES FLAMMES PILOTES), D'ÉTINCELLES OU EN FUMANT. ÉTEINDRE LES ÉLÉMENTS ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE.**

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter symptomatiquement.

**ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.